

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021

Début de la séance : 18H30

Monsieur Daniel HERLAUD, Premier Adjoint au Maire, préside l'Assemblée en l'absence de Madame le Maire.

Mesdames Catherine ROLY et Nathalie DELHAYE ont été désignées secrétaires de séance.

Monsieur Daniel HERLAUD procède à l'appel des membres de l'Assemblée.

- Madame Joëlle LEGRAND, absente, a donné pouvoir à Monsieur Daniel HERLAUD,
- Monsieur Michel RENARD, absent, a donné pouvoir à Madame Catherine ROLY,
- Madame Annie NOTELET, absente, n'a pas donné pouvoir,
- Monsieur Benamar TOUATI, absent, n'a pas donné pouvoir,
- Monsieur Romuald CHANTREL, absent, n'a pas donné de pouvoir,
- Monsieur Anthony HERNANDEZ, absent, a donné pouvoir à Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI,
- Madame Tiffanie SURIA, absente, arrivera en cours de séance.

THÈME : ADMINISTRATION GENERALE

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DES 20 MARS 2021 ET 10 AVRIL 2021.

- Procès-verbal du 20 mars 2021

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI signale des erreurs :

- page 8 : Il convient de remplacer la phrase « **Il paraît que nous serions la seule commune** » par « **nous sommes la seule commune de moins de 5 000 habitants de l'Arrondissement** ».
- Page 12 : Il convient de rajouter : « Raphaël KRUSZYNSKI s'interroge sur le nombre de postes ouverts **et non pourvus** ».

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

- Procès-verbal du 10 avril 2021

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI souhaite prendre la parole :

« Chers collègues, lors du conseil municipal du 10 Avril dernier, vous avez validé par vote unanime et sans débat la gestion du budget 2020, ainsi que le prévisionnel de 2021.

Ce jour-là, j'avais décidé de ne pas assister au conseil car j'étais en désaccord avec ce budget ; et Je voulais éviter des tensions inutiles ou un débat stérile qu'on saurait habituellement me reprocher.

Néanmoins, sachez que j'ai participé aux réunions de préparation budgétaire durant lesquelles j'avais déjà exprimé mon désaccord.

Ces sessions organisées pour l'élaboration du budget m'ont permis de m'informer et d'analyser les méthodes de travail de la collectivité.

Je vous expose donc brièvement mes points de désaccord :

D'abord en termes d'idée, pour la section d'investissement ; Je n'ai trouvé aucune innovation, aucun projet conséquent, aucune projection qui aurait pu laisser penser à une maîtrise normale de l'argent public. À défaut, j'avais tenté quelques suggestions de modifications mais je n'ai trouvé aucune oreille attentive lors des réunions préparatoires.

Les idées vont de pair avec les aides financières.

Qu'elle soit nationale ou locale, une subvention se prépare et s'étudie bien avant d'élaborer un budget. Et surtout, il faut constamment être au fait des subventions possibles, être prêt et être là au bon moment !

Ainsi, vous remarquerez dans le Budget Primitif 2021 qu'aucune subvention exceptionnelle n'a été faite auprès des instances de l'Etat, ni auprès de la CAPH.

Dans un deuxième temps la section de fonctionnement :

Vous avez sûrement entendu des dizaines de fois que nous n'avons pratiquement plus de moyens. On entend aussi que le Covid a coûté cher, qu'on ne peut plus créer d'emploi, bref, qu'il faut économiser ...

Malgré toutes ces affirmations, on remarque pourtant aujourd'hui que la section de fonctionnement clôture son exercice 2020 avec un excédent de 2,5 millions d'euros, report inclus de l'année antérieure !

2,5 millions d'économies, pour une commune soi-disant en détresse, c'est une belle performance il faut l'avouer !

Évidemment cette somme a été transférée, comme le rend possible la loi, à la section d'investissement qui est somme toute toujours en panne d'idée et donc en mal de fond pour 2021.

En comparaison, la ville de Bruay-sur-l'Escaut, qui compte plus de 11 000 habitants et un budget annuel de 28 millions d'euros (plus du double) clôture son exercice 2020 de fonctionnement avec un positif de 1,9 million d'euros. Leur section d'investissement termine l'année en positif également, contrairement à nous...

En conclusion, l'analyse globale montre qu'Escautpont est encore très loin de la tutelle.

Pourtant, on sent une fébrilité dans la gestion du budget, on piétine timidement jusqu'à ce que ça passe, comme si l'on voulait ouvrir un gros PEL qu'on ne touchera jamais ...

Le manque d'innovation noircit davantage cette section d'investissement qui pourrait pourtant être au moins 15% à 20% supérieure en masse que ce que l'on nous propose aujourd'hui.

Croyez bien que cette vision budgétaire n'est pas du tout la mienne. Je crois personnellement au potentiel de notre commune et aux grands projets qu'elle pourrait porter :

- Restructuration de la place, construction, aménagement d'un vrai centre-ville
- Ouverture d'une école des beaux-arts
- Création de la police municipale
- Construction ou modernisation de la salle de sport
- Aménagement de la Départementale 50
- Nettoyage, amélioration de la voirie des zones forestières

Il en va de même pour notre fonctionnement qui mériterait un bon rafraîchissement, notamment dans l'organisation générale des services, et surtout la modernisation de notre mode de travail qui nous fait perdre énormément de temps et d'argent :

- > Organigramme fonctionnel
- > Formation du personnel
- > Gestion juste de la masse salariale (création, modification de postes)
- > Prioriser les outils informatiques, les plateformes en ligne pour être au plus près des services de l'Etat et de l'Union Européenne.

Toutes ces idées pourraient rendre meilleure notre gestion budgétaire, il faudra les entendre et il faudra un jour les concrétiser...Croisons les doigts pour un avenir meilleur !

Mesdames, messieurs,

Pour toutes ces raisons, je voterai l'abstention sur l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 Avril 2021 qui est le premier point de l'ordre du jour.

Sur le conseil municipal du 10 Avril, je m'abstiens également sur les délibérations 4 et 7 relatives au budget principal 2020 et au budget primitif 2021

J'invite par ailleurs, tous celles et ceux qui croient comme moi que notre ville pourrait coller davantage à son credo de ville dynamique à faire de même. Votre avis et votre vote comptent !

Par ailleurs, j'aimerais préciser que je continuerai à soutenir notre maire dans l'exercice de ses fonctions. C'est la raison pour laquelle, symboliquement, je ne vote pas contre ce budget.

Sachez toutefois que pour des raisons évidentes, j'abandonne mon poste de binôme au maire adjoint des finances et de l'administration générale.

Pour terminer, je tenais à vous informer que sans changement de politique globale, budgétaire et sans prise de conscience, j'adresserai, avant la fin du mandat, ma démission de ladite commission, voire du conseil municipal à Mme le Maire.

Je vous remercie. »

Monsieur Daniel HERLAUD invite **Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI** à le rencontrer prochainement, accompagné du Service Finances.

Monsieur Daniel HERLAUD rappelle que la Commune est sous la contrainte du projet de la Cité Ouvrière qui risque de coûter 800 000 euros si ce dernier ne se concrétise pas pour la fin de l'année.

Monsieur Daniel HERLAUD informe de sa volonté de réunir prochainement la Commission de Finances, en transversalité avec les différentes commissions, dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI se dit satisfait de rencontrer prochainement **Monsieur Daniel HERLAUD**.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI juge qu'aucun projet n'est en cours et que le fonctionnement pose problème également.

Monsieur Daniel HERLAUD estime que la comparaison avec la Ville de Bruay-sur-Escout est infondée.

Madame Monique PASSET juge qu'on ne peut pas comparer un budget communal voisin sur des a priori

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI informe que le budget de la Ville de Bruay-sur-Escout est public et qu'il est disponible sur son site internet.

VOTE :

- **23 POUR**
- **2 ABSTENTIONS**

19H00 : Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI, en raison de la reprise de son association sportive ce jour, quitte l'Assemblée.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI donne pouvoir à Madame Evelyne LEGRAND

Monsieur Anthony HERNANDEZ, donne pouvoir à Monsieur Cédric LATOUCHE

THÈME : RESSOURCES HUMAINES

2. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) – CRÉATION D'UN POSTE DE CUISINIER/CUISINIÈRE.

Monsieur Daniel HERLAUD expose le point.

Pendant la période du Centre de Loisirs Sans Hébergement le recrutement d'un agent non titulaire saisonnier est nécessaire pour assurer les fonctions de cuisinier/cuisinière pour assurer la préparation et la confection des repas.

Cet agent, Adjoint Technique du Conseil Départemental du Nord, avec l'accord de son administration d'origine, sera recruté en qualité de « Cuisinier ou Cuisinière » à temps complet pour la période du 30 Juillet au 25 Août 2021 inclus. Il sera rattaché au cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriaux.

Il percevra une indemnité mensuelle brute forfaitaire calculée sur la base du 1er échelon – échelle C1 – Indice Brut : 354 – Indice Majoré : 332.

Il pourra percevoir le cas échéant des IHTS (Indemnité Horaires pour Travaux Supplémentaires) et/ou une rémunération correspondant à des heures complémentaires.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Madame le Maire à recruter cet agent et à conclure le contrat d'engagement.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

3. PERSONNEL COMMUNAL – SERVICES TECHNIQUES – FINANCEMENT D'UNE FORMATION REMORQUE « B96 ».

Monsieur Daniel HERLAUD expose le point.

Le passage de la formation remorque « B96 » est devenu obligatoire depuis 2013 concernant l'attelage de remorque dont le poids du véhicule attelé est compris entre 750 kg et 3,5 tonnes et lorsque le poids total du véhicule et de l'attelage reste inférieur à 4,25 tonnes.

Descriptif de la Formation B96 : « Elle sera effectuée par le centre de formation PERMIS PAS CHER »

Formation B96			
Formation Hors Circulation		Formation en Circulation	
Durée	Contenu de la Formation	Durée	Contenu de la Formation
4 h 00	Connaître et comprendre : <ul style="list-style-type: none">• l'utilité de la réglementation,• la signalisation et les règles spécifiques à la conduite,• les vérifications avant le départ et réaliser des	3 h 00	Maîtriser : <ul style="list-style-type: none">• Les angles morts• Les changements de direction• La prise en compte des autres usagers• L'information et la communication

	exercices d'attelage et de dételage.		avec les autres usagers <ul style="list-style-type: none"> • L'anticipation • Les distances de freinage et d'arrêt • Les trajectoires • Le croisement • Le dépassement
Durée Totale de la Formation : 7 h 00			

Il s'avère que 3 Agents des Services Techniques sont éligibles à cette formation.

Formation B96 – PERMIS PAS CHER		
POSTE CONCERNE	TYPE DE FORMATION	COUT TTC ESTIME DE LA FORMATION
Responsable des Services Techniques	Formation Remorque B96 Compris dans le Forfait : <ul style="list-style-type: none"> • Frais de dossier • Frais d'Inscription + la Garantie Financière • 4h Hors Circulation • 3h En Circulation • 1 Attestation de Fin de Formation. 	299,00 € TTC
Agent Titulaire des Services Techniques		299,00 € TTC
Agent Titulaire des Services Techniques		299,00 € TTC
COÛT TTC TOTAL ESTIME DE LA FORMATION :		897,00 € TTC

La formation se déroulera à l'agence de LILLE – 145 du Faubourg de Roubaix.

À SAVOIR :

La formation ne requiert pas d'examen. À l'issue de la formation, une attestation de suivi est remise au bénéficiaire de la formation permettant d'obtenir le permis « B96 » délivré en préfecture.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer et approuver le passage de la formation « B96 » aux 3 agents titulaires des Services Techniques de la Ville.

Monsieur Benjamin LECLERCQ demande si l'auto-école située à Escautpont a été sollicitée.

Monsieur Jean-Luc FRERE informe que la Commune a sollicité 3 auto-écoles. Malheureusement l'auto-école située à Escautpont ne propose pas ce genre de prestations.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

THÈME : FINANCES

4. ASSOCIATION AGHHE (GENEALOGIE) - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

Monsieur Daniel HERLAUD expose le point.

L'association Généalogique Escautpontoise (AGHHE) souhaite organiser un Salon regroupant 18 associations en provenance du département du Nord et de la Belgique.

L'objectif est de :

- Sensibiliser le public sur les principes de la Généalogie.

Le Salon se déroulera le 9 Octobre 2021 de 10h00 à 17h00.

Montant de la subvention proposée : 500,00 €

Le Conseil Municipal est appelé à octroyer ladite subvention d'un montant de 500,00 €.

Madame Joëlle LEGRAND, Présidente d'Honneur, ne peut prendre part au vote.
Madame Catherine ROLY, Membre de l'Association, ne peut prendre part au vote

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

5. ASSOCIATION KARATE CLUB D'ESCAUTPONT - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

Monsieur Daniel HERLAUD expose le point.

Suite à l'état d'urgence de la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'Association du « KARATE CLUB D'ESCAUTPONT » n'a pu offrir à ses adhérents les traditionnels cadeaux de fin de saison et de Noël pour l'année 2020.

L'objectif est :

- d'offrir le traditionnel cadeau de fin de saison et de Noël aux adhérents du Karaté Club d'Escautpont pour l'année 2021.

Montant de la subvention proposée : 1000,00 €

Le Conseil Municipal est appelé à octroyer ladite subvention.

Madame Joëlle LEGRAND, Présidente d'Honneur, ne peut prendre part au vote.
Madame Christine PLUMECOCQ, Membre de l'Association, ne peut prendre part au vote.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

6. ASSOCIATION FOOTBALL CLUB ESCAUTPONT - DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.

6.À) ORGANISATION D'UNE « JOURNÉE PORTES OUVERTES ».

Monsieur Daniel HERLAUD expose le point.

L'association Football Club ESCAUTPONT envisage d'organiser une journée « portes ouvertes » sur 6 jours durant la période de Juin 2021.

L'objectif est de :

- Faire découvrir le club,
- Être représenté dans un maximum de catégories,
- Transmettre la passion du Football aux enfants,
- Récompenser les participants de cette journée « portes ouvertes ».

Montant de la subvention proposée : 500,00 €

Le Conseil Municipal est appelé à attribuer ladite subvention d'un montant de 500,00 €.

Madame Joëlle LEGRAND, Présidente d'Honneur, ne peut prendre part au vote.
Monsieur Jean-Luc FRERE, membre de l'Association, ne peut prendre part au vote.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

6.B) CREATION D'UNE ÉQUIPE GARÇONS ET FILLES AGE(E)S DE 5 A 13 ANS.

Monsieur Daniel HERLAUD expose le point.

L'association Football Club ESCAUTPONT a créé une Ecole de Football regroupant deux catégories, Garçons et Filles âgé(e)s de 5 à 13 ans, éligibles au Label « Ecole de Football Féminin » par la Fédération Française de Football.

L'objectif est de :

- Valoriser l'opération mise en place par le Club,
- Faire l'acquisition de matériel éducatif,
- Former les éducateurs du Club.

Montant de la subvention proposée : 1000,00 €

Le Conseil Municipal est appelé à octroyer ladite subvention d'un montant de 1000,00 €.

Madame Joëlle LEGRAND, Présidente d'Honneur, ne peut prendre part au vote.
Monsieur Jean-Luc FRERE, membre de l'Association, ne peut prendre part au vote.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

7. ASSOCIATION VTT CLUB D'ESCAUTPONT - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

Monsieur Daniel HERLAUD expose le point.

L'Association VTT Club d'ESCAUTPONT accueille aujourd'hui 37 adhérents toutes catégories confondues. Le club souhaite développer ses actions et mettre en avant la Commune d'ESCAUTPONT.

L'objectif est de :

- D'offrir aux adhérents adultes un K-Way provenant de l'enseigne « Energie Vélo Orchies » et pour les adhérents enfants un K-Way provenant de l'enseigne « Décathlon ».

Montant de la subvention proposée : 700,00 €

Le Conseil Municipal est appelé à octroyer ladite subvention d'un montant de 700,00 €.

Madame Joëlle LEGRAND, Présidente d'Honneur, ne peut prendre part au vote.
Monsieur Michel RENARD, membre de l'Association, ne peut prendre part au vote.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

8. ASSOCIATION CLUB DE LUTTE ESCAUTPONTOISE - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

Monsieur Daniel HERLAUD expose le point.

L'Association Club de Lutte Escautpontoise a développé une nouvelle discipline « Le Wrestling Training ». Cette nouvelle discipline a fait l'objet d'un investissement dans du nouveau matériel.

L'objectif est de :

- Toucher un nouveau public,
- Accueillir de nouveaux adhérents (Jeunes, Adultes et Séniors),
- Développer une discipline inexistante sur le territoire.

Montant de la subvention proposée : 1000,00 €

Le Conseil Municipal est appelé à octroyer ladite subvention d'un montant de 1000,00 €.

Madame Joëlle LEGRAND, Présidente d'Honneur, ne peut prendre part au vote.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

9. COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE « LA PORTE DU HAINAUT » - PRÉSENTATION DU RAPPORT

Monsieur Daniel HERLAUD expose le point.

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) a pour rôle d'assurer, entre la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » (CAPH) et ses communes membres dont la Commune d'ESCAUTPONT, la neutralité budgétaire du passage à la Taxe Professionnelle Unique et des transferts de compétences.

Lors de sa réunion en date du 22 avril 2021 ladite commission nous a transmis un rapport sur les propositions du Pacte de Solidarité Communautaire en matière d'attributions de compensation portant sur 3 points :

1. L'évaluation des restitutions de transferts de charges relatifs aux ordures ménagères antérieurement déduit de l'attribution de compensation.
2. L'évaluation des restitutions de transferts de charges relatifs à la compétence transport public de voyageurs antérieurement déduit de l'attribution de compensation.
3. L'évaluation des transferts de charges relatifs aux compétences eau, assainissement et eaux pluviales.

Le Conseil Municipal est appelé à **approuver** les décisions de la CLETC portant sur les 3 points précités.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

THÈME : URBANISME

10. CESSION AUX HERITIERS DE FEUE, MADAME ROUTARD HELENE ADELINE, NEE DAIZE, DE LA PARCELLE CADASTREE AB N° 227 SISE A ESCAUTPONT – N° 1, RUE DES SARTS (MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 86 EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2020).

Monsieur Jean-Luc FRERE expose le point.

Par délibération n° 86 du Conseil Municipal en date du 28 Novembre 2020, l'Assemblée Délibérante a :

D'une part, approuvé la cession aux héritiers de feu Madame Routard Hélène Adeline, née Daize de la parcelle cadastrée Section AB n° 227 sise à ESCAUTPONT - Propriété Communale – N° 1 Rue des Sarts d'une superficie de 427 m².

D'autre part validé le prix de cession de ladite parcelle à 22 000,00 € hors frais de Notaire, soit 10 % au-dessus de la valeur domaniale estimée par la Brigade d'Evaluation Domaniale.

Suite à la communication du prix de vente de ladite parcelle à 22 000,00 € aux héritiers de feu Madame Routard Hélène Adeline, née Daize, il s'est avéré que ce prix ne correspondait pas à leurs attentes.

De plus, le délai de validité de l'estimation Valeur Vénale est arrivé à expiration.

À cet effet, la Commune a sollicité la Brigade d'Evaluation Domaniale afin d'actualiser le prix de cession de la parcelle cadastrée Section AB n° 227 sise à ESCAUTPONT - Propriété Communale – N° 1 Rue des Sarts d'une superficie de 427 m² estimée à 17 000,00 € Hors frais de Notaire.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal est appelé à :

- Approuver le prix de cession
- Autoriser Madame le Maire à signer la promesse de vente, l'acte de vente ainsi que tous les documents ou actes notariés avec les héritiers.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

11. ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 58 EN DATE DU 30 JUIN 2016 CONCERNANT LA CONVENTION DE PARTENARIAT INCLUANT LA MISE EN ŒUVRE D'UNE MESURE COMPENSATOIRE ENTRE :

- **LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE « LA PORTE DU HAINAUT » (CAPH).**
- **LA COMMUNE D'ESCAUTPONT.**
- **LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DU NORD – PAS-DE-CALAIS.**

Monsieur Jean-Luc FRERE expose le point.

Par délibération n° 58 du Conseil Municipal en date du 30 Juin 2016, l'Assemblée avait autorisé Monsieur le Maire à signer une Convention tripartite entre la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » (CAPH), la Commune et le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord-Pas-de-Calais.

L'objectif étant de permettre la réalisation de « mesures compensatoires » dans le cadre des projets suivants :

- « REQUALIFICATION ET REDYNAMISATION DU PARC D'ACTIVITÉS « LES BRUILLES » par la CAPH
- « CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS EN ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ ET 57 LOTS LIBRES – RUE GHESQUIERE » par le Groupe SOFIM.

Cependant les « mesures compensatoires » n'ont pu être réalisées.

À cet effet, le Conseil Municipal est appelé à annuler la Délibération N° 58 en date du 30 Juin 2016.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

12. PROJET D'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS DES BRUILLES A ESCAUTPONT – SITE DU MARAIS DES BRUILLES - MISE EN ŒUVRE D'UNE SEQUENCE « EVITER REDUIRE COMPENSER » (ERC) – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE :

- **LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT (CAPH)**
- **LA COMMUNE D'ESCAUTPONT.**
- **LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES « HAUTS DE FRANCE ».**

Monsieur Jean-Luc FRERE expose le point.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels des « HAUTS DE FRANCE » est une association de la loi du 1^{er} Juillet 1901, œuvrant dans la conservation des richesses biologiques et géologiques patrimoniales des sites et milieux naturels au titre de leurs valeurs écologique, culturelle et paysagère. L'association se compose d'un Conseil d'Administration et d'un Conseil Scientifique.

Dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activité des Bruilles située sur la Commune d'Escautpont porté par La Communauté d'Agglomération de la « PORTE DU HAINAUT » (CAPH),

il est proposé la mise en place d'un projet de convention de partenariat entre Le Conservatoire d'Espaces Naturels des « HAUTS DE FRANCE », la Commune d'ESCAUTPONT et la Communauté d'Agglomération de la « PORTE DU HAINAUT » afin de pouvoir établir une demande d'autorisation environnementale et mettre en œuvre la séquence ERC « EVITER-REDUIRE-COMPENSER » les impacts sur le milieu naturel.

L'objectif visé par cette convention est de conclure entre la Commune d'ESCAUTPONT et Le Conservatoire d'Espaces Naturels des « HAUTS DE FRANCE » un bail emphytéotique, pour une durée de 99 ans concernant une surface d'environ 30 ha, sur les parcelles cadastrées section :

- AM n° 109 pour partie et n° 111 pour partie situées sur la Commune d'ESCAUTPONT, propriétés communales
- A n° 2132 (pour la mise en œuvre d'une mesure compensatoire).
- A n° 89, 91, 2115, 2118, 2219, 2423, 2461 pour partie, 2364 pour partie, 3080 pour partie (pour la mise en œuvre d'une mesure d'accompagnement) situées sur la Commune d'Onnaing appartenant à la Commune d'ESCAUTPONT.

À l'issue du bail emphytéotique, Le Conservatoire d'Espaces Naturels des « HAUTS DE FRANCE » pourra mettre en œuvre :

- Un suivi écologique dans le cadre des travaux de végétalisation des parcelles section AM n° 111 et n° 109 situées sur la zone d'activités des Bruilles à Escautpont,
- Un plan de gestion écologique qui permettra de définir les opérations de gestion courante menées sur la Zone de compensation.

Par ailleurs, il est convenu que la Commune d'ESCAUTPONT :

- prendra en charge les frais notariés du bail emphytéotique.
- versera au Conservatoire une subvention à hauteur de 20 % du coût de la gestion courante du site avec un plafond de 5 000 € par an.

Par conséquent le Conseil Municipal est appelé à délibérer et à approuver la convention de partenariat entre Le Conservatoire d'Espaces Naturels des « HAUTS-DE-FRANCE », la Commune d'ESCAUTPONT et la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » et autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

THÈME : ENSEIGNEMENT

13. MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE SCOLAIRES.

20h15 : Arrivée de Madame Tiffanie SURIA.

Madame Catherine ROLY expose le point.

Les règlements intérieurs de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire d'ESCAUTPONT doivent faire l'objet de modifications, suite à la mise en place d'un portail famille afin de simplifier le mode de réservation, de paiement et de facturation aux services suscités.

L'objectif est de :

- Permettre aux familles d'effectuer les réservations depuis le portail « monespacesfamille.fr »
- Procéder aux paiements des prestations par voie électronique.
- Dématérialiser les factures à destination des familles.

Pour information

- Un service sera maintenu en Mairie pour les familles qui seraient dans l'incapacité d'accéder au portail famille.

Par conséquent, le Conseil Municipal est appelé à approuver les modifications relatives aux règlements intérieurs de la cantine, de la garderie périscolaire et autoriser Madame le Maire à signer les nouveaux règlements.

Madame Monique PASSET s'interroge sur le « permis à points » présent dans le règlement périscolaire et juge qu'il serait nécessaire de le modifier.

Madame Catherine ROLY proposera prochainement à la Commission Enseignement de revoir complètement l'ensemble des règlements liés à la restauration scolaire et à la garderie périscolaire.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

QUESTIONS DIVERSES

14. QUESTIONS DIVERSES.

Madame Christine PLUMECOCQ présente à l'Assemblée le programme de la Fête Champêtre et la Fête de la Musique qui se dérouleront le dimanche 17 juin 2021 dans le Parc Municipal.

Madame Catherine ROLY informe l'Assemblée la présence sur table d'un document qui résume les outils du Portail famille.

FIN DE LA SÉANCE : 20h30